

St THOIS

- Enquête de l'an 12
- état des Chapells 1813
- Biens de la paroisse 1814

scale.

Dont sept-

on des
es pour
aux
isines
tin suu-lout

un

de-

uite

en la

Des côles-

à fordi-

le tems

de prédi-

s chacun

nestique,

elle dont

ou

est de St Thoy

Succursale de Saintthoys

- 1^o St Exupere patron de l'église Succursale.
- 2^o il y a dans la Commune Mille ames, dont sept-
Cens Communions.
- 3^o un seul prêtre suffit pour l'administration des
sacrements; Mais deux seraient nécessaires pour
procurez la Messe les Dimanches & fêtes aux
habitans trop-éloignés des Succursales voisines
pour pouvoir y aller à la Messe du Matin sans tout
le hyver.
- 4^o Si Monsieur juge à propos de Me donner un
succaire, celui qu'il plaira à la Grandeur de
M'envoyer. Me Conviendra, si a de la Conduite
- 5^o Desservant Guillaume Herre' né en 1750 en la
Commune de Mail-pestisien département des côtes-
du nord, & promu au sacerdoce en 1776 à l'ordi-
nation de pâque
- 6^o St Coaze, l'az, & St Thoys éleins dans le tems
présent réunis pour la Station. point de préd-
ication Ec. Catholique autre que les desservans chacun
chez soi.
- 7^o il ny a dans la Commune ni chapelle domestique,
ni oratoire particulier, ni même autre chapelle dont
il soit besoin de demander la disposition au
gouvernement.

G. Herre' Desserv. de St. Thoys

St Thoy 2 avril 1813.

Mon cher ami

il y a dans cette Succursale deux chapelles
L'une appelée notre Dame de la roche et
l'autre St primel. Elles sont encoir dans un
état assez devent pour y célébrer de culte; j'y
vais deux ou trois fois ^{par} semaine la messe le dimanche.
La première a été achetée par la paroisse et la
seconde a été donnée par un de nos affond.

il n'y a rien de nouveau j'ai obtenu une trêve
ou une suspension d'armes avec mes puissances,
il ne nous manque pas a present de sous mais
pour du reste notre eglise manquera de réparation
jusqu'à ce que nous ayons fait des fondations
mes respects au séminaire si vous y allez j'ai
l'honneur d'être fascié de voir que nous perdons
notre chef.
votre très humble serviteur
Le coadjuteur de St Thoy

Quimper , le 7 Juin 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande, Monsieur, de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir, le plutôt possible, les renseignements demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignements, pour les succursales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous exhorter à correspondre, avec promptitude, aux vues bienfaisantes du Gouvernement paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Evêque de Quimper.

ÉTAT des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses.

NOMS des PAROISSES.	BIENS RURAU.	MAISONS.	VALEUR CAPITALE.	PRODUIT ANNUEL.	RENTES RESTITUÉES.	RENTES par LEGS et DONATIONS.	RENTES de FONDATIONS.	CHARGES.	REVENU NET.	OBSERVATIONS.
<i>St thoy</i>	0000	0000	0000	000000	<i>La chapelle St polmel a été achetée par un individu et cédée en don à la paroisse</i>	00000	000000000000	000	000	